

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 octobre
LE CONSEIL MUNICIPAL**

MANDATE M. le Maire pour contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine un prêt d'un montant de 15 000 €, au taux fixe de 1,07% et d'une durée de 10 ans, afin de réaliser les travaux de mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux

VOTE un crédit de 3 000 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école maternelle de LAFOX pour les cinq élèves pierracais qui fréquentent cette structure pendant l'année 2018/2019.

VOTE un crédit de 4 000 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école maternelle de PUYMIROL pour les cinq élèves pierracais qui fréquentent cette structure pendant l'année scolaire 2018/2019.

VOTE un crédit de 1 600 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école maternelle de SAINT CAPRAIS DE LERM pour les deux élèves pierracais qui fréquentent cette structure pendant l'année scolaire 2018/2019.

DECIDE de verser à l'association « les petites coccinelles » le solde de la subvention d'aide au fonctionnement de la microcrèche, soit 2 649 € pour l'année 2018.

DECIDE de modifier les prévisions budgétaires 2018 comme suit :

FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Article 73223 – Fonds National de péréquation des ressources communales et intercommunales

Crédits prévus au BP :	13 000 €
Recettes prévisionnelles :	16 294 €
Crédits à prévoir :	+ 3 294 €

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Article 7478 – Participations autres organismes

Crédits prévus au BP :	10 500 €
Recettes prévisionnelles :	13 149 €
Crédits à prévoir :	+ 2 649 €

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Article 6218 : autre personnel extérieur

Crédits prévus au BP :	1 800 €
Dépenses prévisionnelles :	3 112 €
Crédits à prévoir :	+ 1 312 €

Article 6413 – Personnel non titulaire

Crédits prévus au BP :	14 100 €
Dépenses prévisionnelles :	16 082 €
Crédits à prévoir :	+ 1 982 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Article 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations

Crédits prévus au BP :	21 697 €
Dépenses prévisionnelles :	24 346 €
Crédits à prévoir :	+ 2 649 €

Le Maire